

Bienvenue!



Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au projet de microréacteur modulaire^{MC} de Global First Power à Chalk River.

Cette trousse d'information vise à vous fournir des renseignements à jour sur notre proposition de projet, et sur les processus d'évaluation environnementale et de demande de permis en cours.

Après en avoir pris connaissance, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou des commentaires. Vous pouvez également demander de faire ajouter votre nom à notre liste de diffusion pour recevoir les prochaines mises à jour relatives à notre projet et vous renseigner sur la façon de participer aux processus d'évaluation environnementale et de demande de permis.

Meilleures salutations,

L'équipe de Global First Power

Avril 2020

L'industrie nucléaire canadienne



L'industrie nucléaire canadienne se compose à la fois d'entreprises privées et d'organismes publics, tant au fédéral qu'au provincial. Elle couvre la totalité du cycle du combustible nucléaire : la recherche et le développement, l'extraction d'uranium, la fabrication de combustible, la conception de réacteurs nucléaires, la construction et l'entretien de centrales nucléaires, la gestion des déchets et le déclassé.

Faits saillants sur l'énergie nucléaire au Canada :

- Elle fournit 15 % de l'électricité du Canada et 60 % de celle de l'Ontario.
- En remplaçant les combustibles fossiles, elle permet d'éviter l'émission de 50 millions de tonnes de CO₂ par année.
 - Cela équivaut à retirer 15 millions de voitures de la circulation.
 - Grâce à l'énergie nucléaire fiable, l'Ontario a cessé d'utiliser le charbon pour générer de l'électricité en 2013.
- Sa contribution au PIB canadien s'élève à 17 milliards de dollars par année.
- L'industrie nucléaire génère 6 milliards de dollars de revenus.
 - 76 000 emplois au Canada y sont liés (directement et indirectement).
 - L'industrie de l'isotope médical à elle seule compte 8 500 emplois.
- Le réacteur CANDU a vu le jour au Canada. Il est reconnu internationalement et exporté partout dans le monde (Argentine, Roumanie, Inde, Pakistan, Corée du Sud, Chine).
- L'industrie nucléaire canadienne est le premier fournisseur d'uranium au monde.
- Elle englobe la totalité du cycle de vie nucléaire (recherche et développement; extraction d'uranium; conception, exploitation et entretien de centrales; déclassé; gestion des déchets), ce qui fait de nous une nation nucléaire de premier niveau.
- L'industrie canadienne est un fournisseur mondial d'isotopes médicaux, qui compte pour environ 75 % de la production mondiale de cobalt-60 utilisé pour stériliser 45 % des fournitures médicales à utilisation unique dans le monde.

Pourquoi l'énergie nucléaire?

- Le nucléaire est un élément essentiel du bouquet énergétique d'aujourd'hui et de demain.
- Il fournit de l'énergie propre et fiable pour aider à répondre à la demande mondiale croissante.
- Il ne produit pas de gaz à effet de serre, lesquels contribuent aux changements climatiques.
- L'énergie nucléaire du futur devra être adaptable et modulable pour satisfaire aux besoins en évolution.



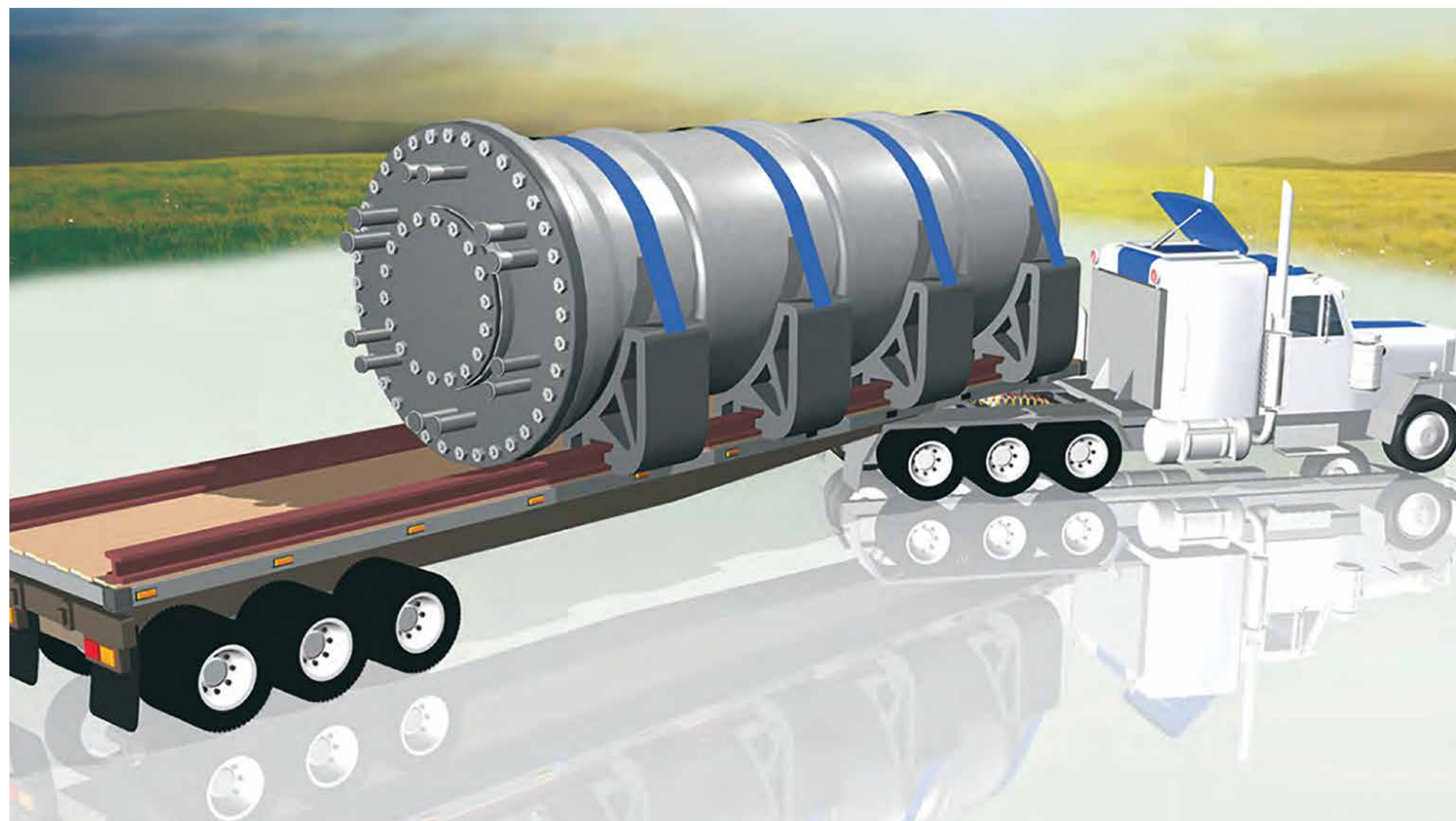
L'extraction du cobalt-60 à la centrale nucléaire d'Ontario Power Generation à Pickering.

Riche de ses 75 ans d'histoire dans la production d'énergie nucléaire sûre et fiable, le Canada peut tirer parti des avantages des petits réacteurs modulaires.

Qu'est-ce qu'un petit réacteur modulaire (PRM)?



- Il est plus petit que les réacteurs nucléaires traditionnels, tant en surface occupée qu'en capacité de production.
- Il utilise la fission du combustible à uranium enrichi pour produire de l'énergie pouvant être transformée en électricité.
- Il peut fournir de l'énergie à une collectivité (moins de 1 mégawatt) ou à grande échelle (environ 300 mégawatts), et peut être raccordé au réseau de distribution d'électricité ou non.
- Il peut alimenter des collectivités éloignées ou des sites industriels qui ne sont pas connectés au réseau électrique.
- Plus de 100 modèles sont en cours de développement dans le monde; il s'agit de conceptions mises à jour de technologies qui existent depuis plus de 50 ans.



Les avantages des PRM

- **Sûreté :**
 - Caractéristiques de sûreté avancées
 - Certains réacteurs ont été conçus pour installation souterraine, améliorant ainsi la sécurité physique
- **Simplicité :**
 - Conception modulaire, fabrication en usine
 - Efficacité en matière de coûts et de délais grâce à la configuration en parc
- **Adaptabilité :**
 - Source d'électricité fonctionnant en suivi de charge (la production d'énergie s'ajuste à la demande d'électricité qui fluctue selon le moment de la journée)
 - « Sur mesure » : possibilité d'ajouter des modules pour répondre à la demande d'électricité
 - Production de chaleur pouvant être utilisée au-delà de la production d'électricité, comme le dessalement dans les réseaux d'alimentation en eau
- **Environnement :**
 - Aucune émission de gaz à effet de serre
- **Réduction des coûts :**
 - Construction modulaire en usine se traduit par un investissement initial moindre
- **Catalyseur d'autres sources d'énergie :**
 - Catalyseur de sources d'énergie renouvelable (solaire, éolienne)
 - Peut produire de l'énergie pour recharger des batteries ou de l'hydrogène pour les transports

À propos de Global First Power



- Propriétaire et promoteur du projet
- Global First Power (GFP) est une société d'énergie constituée en vertu d'une loi fédérale. Sa vision est de contribuer à un monde où les petits réacteurs modulaires (PRM) représentent une option de production intrinsèquement sûre, propre et rentable pour fournir l'énergie dont les gens ont besoin, quel que soit l'endroit.
- Notre objectif est d'être un chef de file dans la transition mondiale vers une énergie durable, inclusive et accessible, en étant parmi les premiers à produire de l'énergie à l'aide de la technologie innovante de microréacteurs modulaires^{MC} (MMR^{MC}).



Ultra Safe Nuclear Corporation^{MC} (USNC)

- Développeur de technologie international situé à Seattle, dans l'État de Washington.
- Concepteur et fournisseur de la technologie MMR^{MC}.



Ontario Power Generation (OPG)

- 50 ans d'expertise en énergie nucléaire.
- OPG produit près de la moitié de l'électricité en Ontario. C'est l'un des producteurs d'électricité les plus diversifiés en Amérique du Nord.
- Coordonnateur de la gestion du projet, de l'évaluation environnementale (EE), de l'engagement des communautés autochtones et du public, et du processus de demande de permis.

Site de Chalk River



AECL
Atomic Energy
of Canada Limited

EACL
Énergie atomique
du Canada limitée

- Propriétaire du site de Chalk River



Canadian Nuclear
Laboratories

Laboratoires Nucléaires
Canadiens

- Gestionnaire et exploitant du site de Chalk River
- Pilote d'un processus d'invitation pour sélectionner le(s) promoteur(s) pour la construction et l'exploitation d'un ou de plusieurs PRM sur un site géré par les Laboratoires Nucléaires Canadiens.

Un MMR^{MC} à Chalk River

Aperçu du projet



Le projet que propose GFP comprend la préparation d'un site adéquat, la construction et l'exploitation d'un MMR^{MC} et de l'infrastructure auxiliaire. La durée de vie prévue du réacteur est de 20 ans, après quoi il sera déclassé.

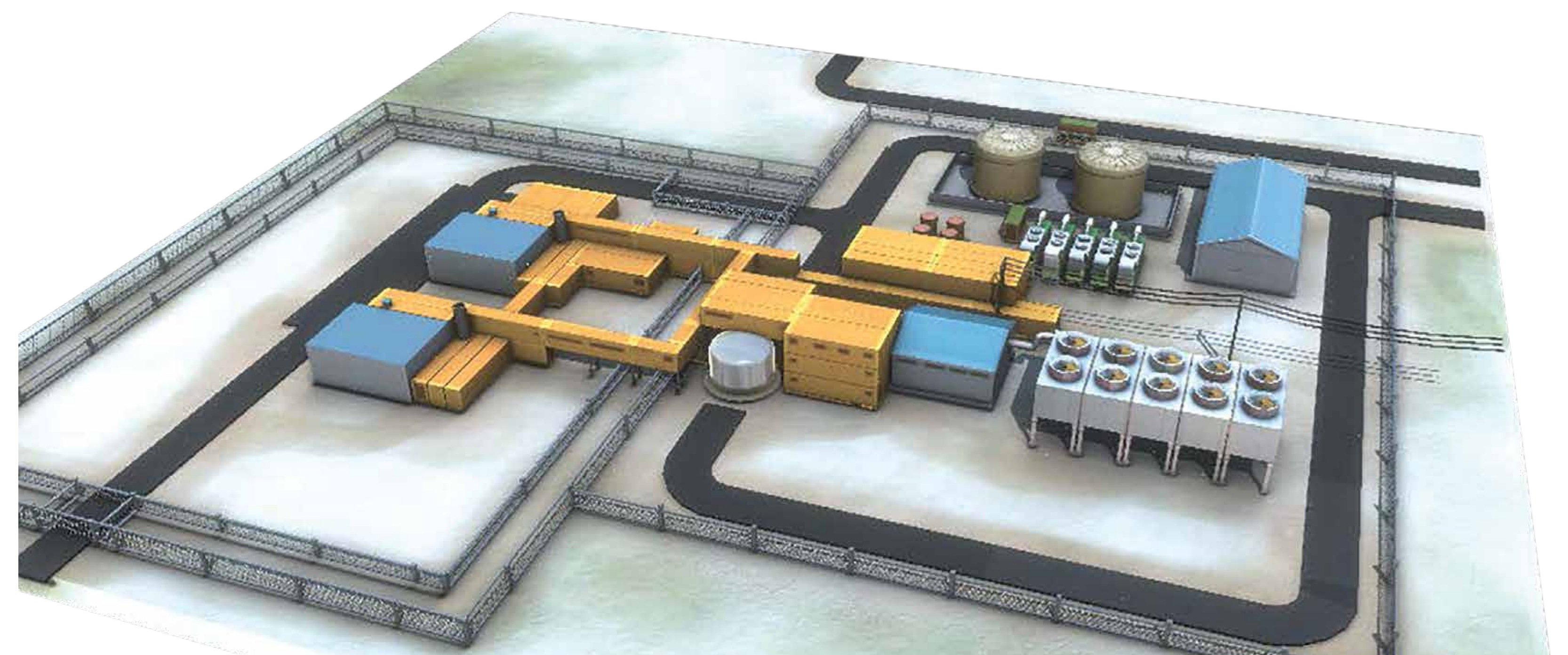
L'installation sera composée de deux parties principales :

La centrale nucléaire

- Elle générera environ 15 mégawatts (thermiques) de chaleur industrielle (lesquels pourraient être convertis en 5 mégawatts d'énergie électrique).
- Sa taille sera d'environ 130 m sur 96 m, semblable à la superficie d'un terrain de soccer.

La centrale adjacente

- Elle abritera l'équipement nécessaire pour la production d'électricité à partir de la chaleur générée par la centrale nucléaire et pour le raccord avec les installations des clients finaux.
 - On y trouvera aussi des bureaux, des installations de formation et un centre pour les visiteurs.
 - Sa taille sera d'environ 100 m sur 180 m, soit près de deux terrains de soccer.
-
- La taille prévue pour l'ensemble du site (la centrale nucléaire, la centrale adjacente, les installations auxiliaires et le terrain de stationnement) est de 200 m sur 180 m, soit près de quatre terrains de soccer.



Le projet de MMR^{MC} de Global First Power à Chalk River

Échéancier (aux fins de planification)



2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Début du projet • Présenter la description du projet • Soumettre la demande de permis de préparation du site	Planification préliminaire • Effectuer la conception et définir les plans • Déterminer le site final sur les terrains des Laboratoires de Chalk River			Construction • 1 an					
	Évaluation environnementale • Réaliser des études • Préparer l'énoncé des incidences environnementales								
	Développement du projet • Élaborer un plan détaillé et effectuer le travail d'ingénierie • Obtenir un permis de préparation du site								
			Préparation du site • Déblayer et préparer le site • Faire la demande de permis de construction et d'exploitation						
			Engagement • Engager les communautés autochtones • Consulter le public et les parties prenantes						

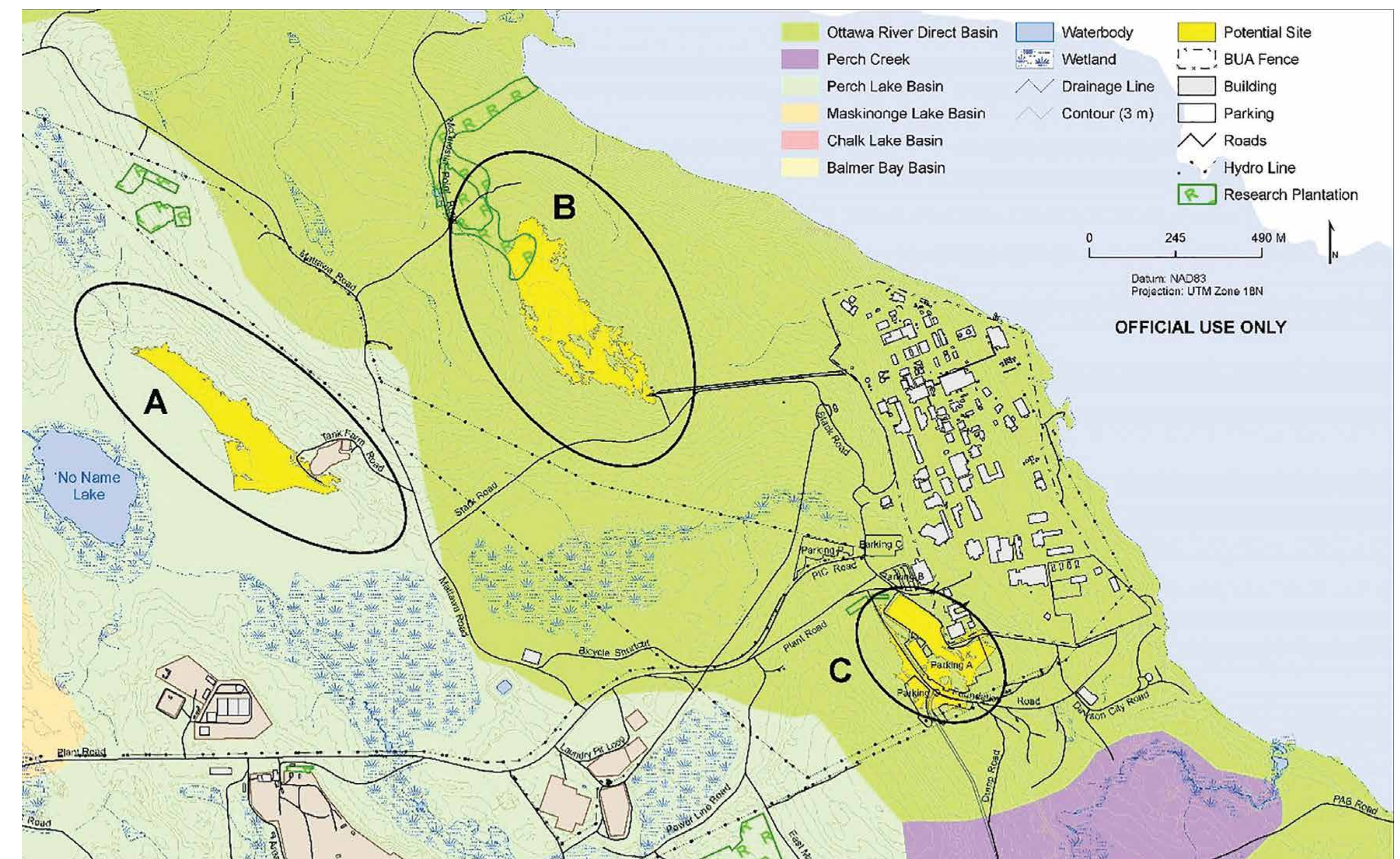
Sites possibles pour le projet



- Le MMR^{MC} proposé serait situé sur la propriété des Laboratoires de Chalk River (LCR), une terre domaniale appartenant à Énergie atomique du Canada Ltée (EACL) et gérée et exploitée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC).
- Les LNC ont réalisé une étude de faisabilité afin de repérer, sur les terrains des LCR, les sites potentiels adéquats pour accueillir de nouvelles installations nucléaires, tout en tenant compte de divers critères, notamment :
 - la superficie requise pour les installations;
 - la disponibilité des terres;
 - la possibilité de raccordements avec les services d'approvisionnement en eau et en électricité;
 - la présence d'un habitat essentiel pour des espèces menacées ou en voie de disparition;
 - la présence d'un site archéologique.

Les trois sites les plus appropriés pour le projet, indiqués sur la carte ci-dessous, font actuellement l'objet d'un processus de sélection approfondi.

- Le site définitif sera choisi après avoir obtenu les résultats des études complémentaires.
- Le site choisi sera soumis à toutes les évaluations du site et les évaluations environnementales, conformément aux exigences réglementaires.



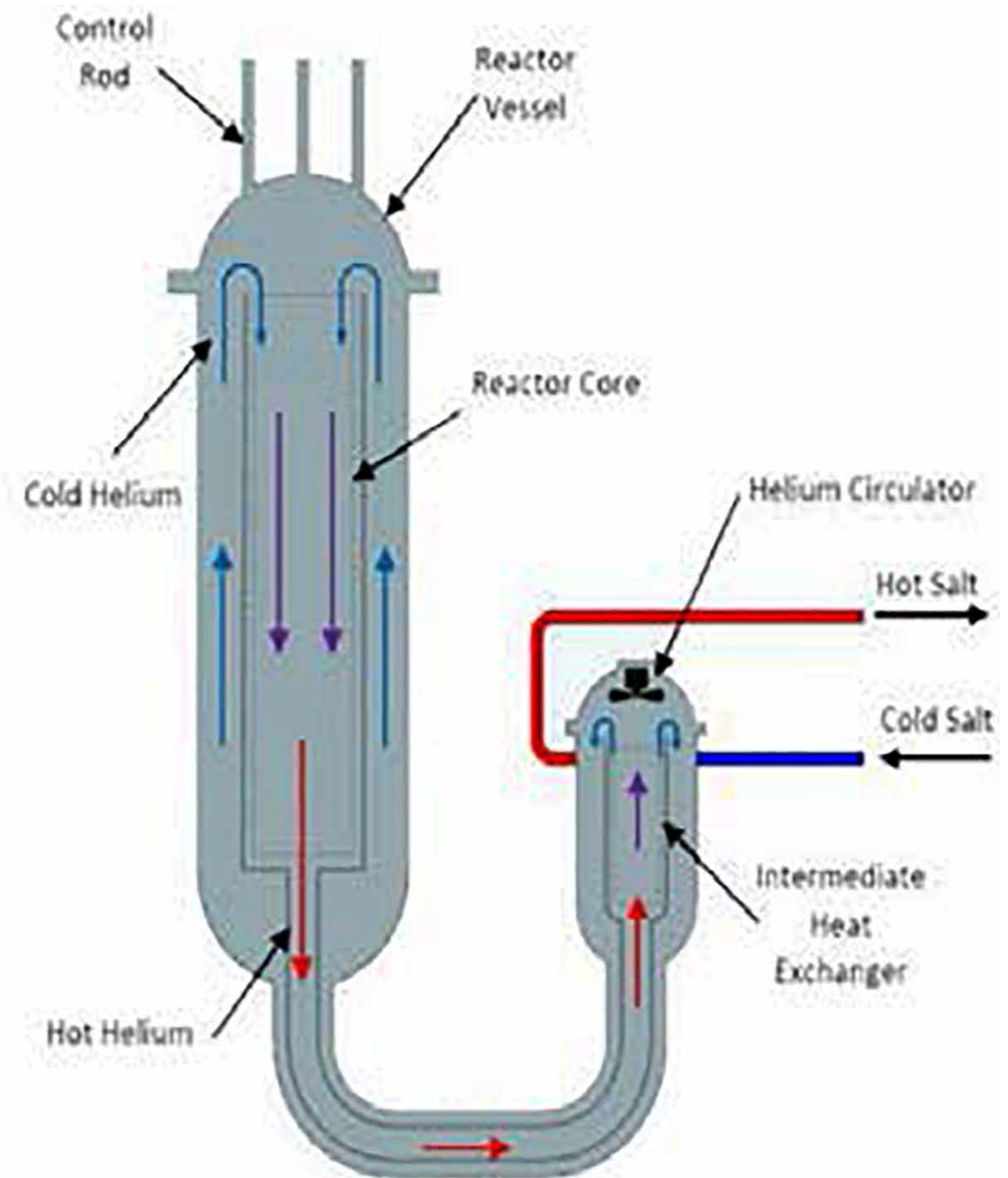
Fonctionnement

Aperçu de la technologie du MMR^{MC} de l'USNC



De façon générale, voici comment fonctionne un MMR^{MC} :

- Le processus contrôlé de fission produit de la chaleur.
- Le combustible nucléaire entièrement micro-encapsulé en céramique (FCM^{MC}) assure le confinement des produits de fission.
- L'hélium passe dans le coeur du réacteur par un circuit fermé et évacue la chaleur produite par la fission.
- L'hélium chaud passe ensuite par un échangeur de chaleur; la chaleur est alors transférée à un système à sels fondus.
- L'hélium refroidi circule de nouveau dans le coeur du réacteur.
- Les sels fondus chauds sont acheminés de la centrale nucléaire à la centrale adjacente.
- La centrale adjacente utilise la chaleur des sels fondus pour produire de l'électricité ou à d'autres fins.
- Les sels fondus refroidis sont retournés à la centrale nucléaire, où le combustible micro-encapsulé en céramique (FCM^{MC}) fait en sorte que l'hélium reste exempt de produits de fission.



Le MMR^{MC} de l'USNC



Faits saillants :

- Conception par Ultra Safe Nuclear Corporation (USNC)
- Systèmes de sûreté avancés intégrés dans la conception.
- Aucun besoin d'électricité ou d'eau pour exploiter le réacteur de façon sécuritaire ou pour le mettre à l'arrêt
- Peut satisfaire aux besoins énergétiques de collectivités éloignées ou d'industries lourdes
- Génère une chaleur de grande qualité qui peut servir à produire de l'électricité ou à d'autres usages
- Conception fondée sur une technologie utilisée depuis l'an 2000; des modèles similaires sont en service en Chine et au Japon, et sont basés sur des démonstrations réussies aux États-Unis et en Allemagne
- Construction, essais et acceptation hors site; assemblage sur place.
- Exigences d'exploitation et d'entretien minimales
- Adaptable et modulable : des modules peuvent être combinés en fonction des sites et des besoins énergétiques
- Avec son empreinte environnementale moindre, la technologie MMR^{MC} est conçue pour être une solution économique alternative aux sources d'énergie productrices de gaz à effet de serre.

Un MMR^{MC} peut remplacer jusqu'à 265 millions de litres de diesel.



La sûreté est notre priorité



Des systèmes de sûreté avancés sont intégrés dans la conception des MMR^{MC}.

Aucun système de sûreté actif – seulement des systèmes « passifs »

- En l'absence d'électricité, d'intervention de l'opérateur ou de mesures de contrôle technique, le réacteur se met à l'arrêt de façon sécuritaire

Aucune alimentation externe en énergie ou en eau nécessaire pour exploiter et refroidir le réacteur

- La chaleur générée par le coeur est évacuée grâce à la convection naturelle de l'hélium
- Aucune hausse subite de température : le réacteur se régule et se met à l'arrêt dans le cas peu probable d'un accident

Protection de l'environnement

- Les produits de fission sont enfermés dans les particules de combustible de façon permanente grâce au revêtement de céramique; aucun confinement supplémentaire n'est nécessaire

L'hélium est le principal caloporteur; c'est l'agent de refroidissement disponible qui présente le moins de danger

- L'hélium est un gaz inerte, ce qui signifie qu'aucune vaporisation instantanée ni ébullition ne peut se produire
- Aucune réaction chimique possible avec le combustible ou les composants du coeur du réacteur

Non-prolifération

- Le combustible FCM^{MC} ne peut être retransformé : il ne peut être utilisé que pour produire de la chaleur.
- Le coeur d'un MMR^{MC} est scellé dans des blocs de graphite : impossible d'accéder au combustible.
- Aucun rechargement de combustible sur le site, donc nul besoin de manipuler ou de traiter du combustible.

Sécurité physique

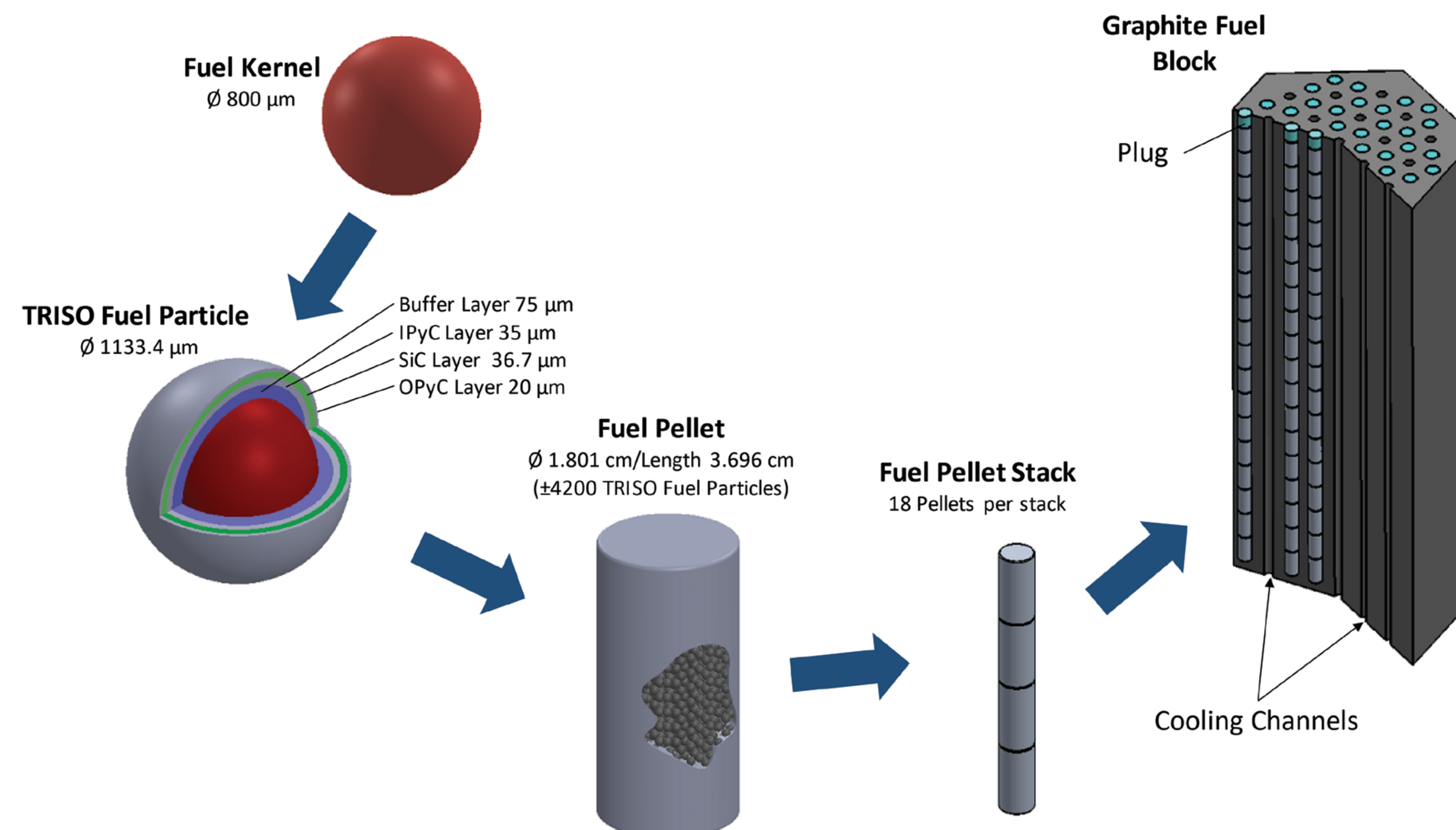
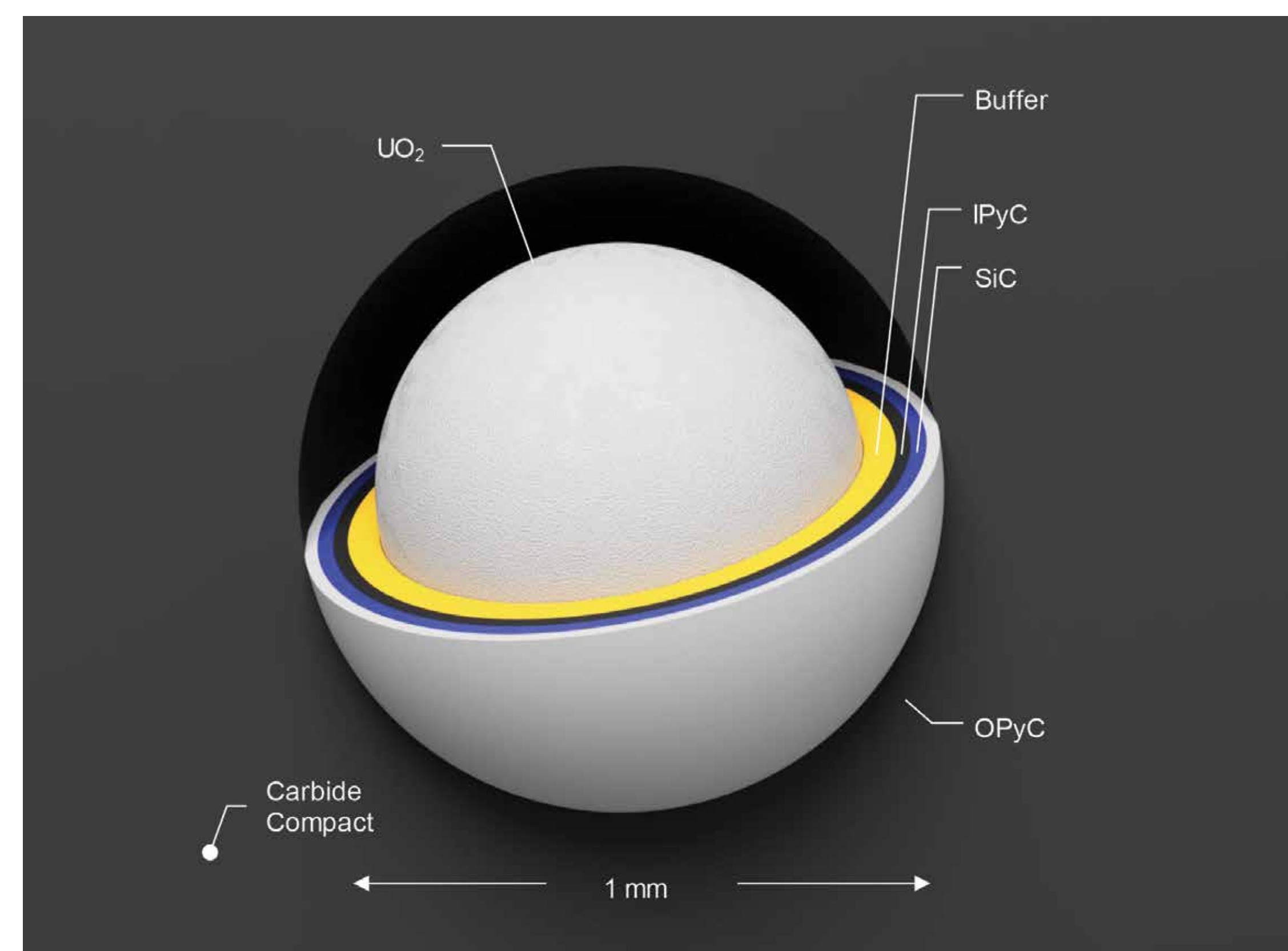
- Conception souterraine offrant une protection contre les dangers externes.

Une composante essentielle pour la sûreté



Le combustible micro-encapsulé en céramique (FCM^{MC}) de l'USNC

- Il s'agit de pastilles de combustible FCM^{MC} à l'uranium faiblement enrichi
- Il est fabriqué avec des particules de combustible isotopes recouvertes d'une triple gaine (TRISO) dont la principale fonction est de retenir les produits de fission et les matières radioactives pendant l'exploitation
- Une particule a la taille d'une pointe de style à bille
- Les particules sont agglomérées dans des pastilles de carbure de silicium spécialement conçues
- Les particules ne se prêtent pas à la prolifération et offrent une protection environnementale pendant et après l'exploitation
- Le combustible est basé sur une technologie fiable et historiquement démontrée, ce qui se traduit par deux barrières supplémentaires très résistantes contre un potentiel rejet de matières radioactives



Le combustible irradié

- À la fin de la durée de vie utile de la centrale, un fût de stockage spécialement conçu sera utilisé pour confiner la cuve du réacteur avec le combustible irradié à l'intérieur dans une configuration de stockage à sec. Il sera stocké temporairement sur le site de la centrale nucléaire ou transféré dans une installation de stockage provisoire.
- Le MMR^{MC} est conçu pour fonctionner avec un seul chargement de combustible; au cours de sa vie utile, il ne produira pas d'autre combustible irradié outre le chargement initial.
- Le volume estimé du combustible irradié sera inférieur à 2,5 mètres cubes pour la durée de vie de la centrale, ce qui représente environ la taille de l'espace de chargement d'une camionnette.

Élimination définitive du combustible irradié

- La gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada relève de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) dont l'approche de Gestion adaptative progressive (GAP) a été approuvée par le gouvernement fédéral et se trouve actuellement à l'étape de l'implantation. Après de nombreuses années de consultation, la SGDN a concentré ses actions vers deux collectivités consentantes qui se sont montrées intéressées à accueillir les installations. Elle prévoit de déterminer le site privilégié d'ici 2023.
- Une fois que les installations de la SGDN seront en service, la cuve du réacteur MMR^{MC} sera ouverte et les blocs de graphite qui contiennent le combustible irradié seront retirés et transférés aux installations de stockage permanent.
- GFP a amorcé des discussions préliminaires avec la SGDN pour s'assurer que le combustible irradié issu du MMR^{MC} pourra être géré de façon sûre dans les installations de cette dernière.

Pour de plus amples renseignements sur la SGDN et le plan de Gestion adaptative progressive, veuillez consulter son site Web : <https://www.nwmo.ca/fr>.

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Comme c'est le cas pour tous les types d'énergie, la production d'énergie nucléaire engendre des déchets, y compris certains déchets radioactifs, lesquels doivent être gérés avec soin. GFP s'assurera que tous les déchets produits par le projet de MMR^{MC} à Chalk River seront gérés de façon sûre et respectueuse de l'environnement, conformément aux exigences réglementaires.

- Le MMR^{MC} aura un profil de déchets moindre comparativement aux réacteurs nucléaires traditionnels, étant donné la superficie de ses installations et sa capacité de production.
- L'ensemble des déchets (radioactifs et non radioactifs) seront séparés et triés sur place, puis stockés temporairement sur le site du projet dans des zones définies et acheminés vers des installations de traitement autorisées en fonction de la catégorie et du type de déchet.
- Tous les déchets radioactifs seront manipulés et traités de manière responsable et sûre pour réduire au minimum l'exposition du personnel manipulant, transportant et traitant les déchets.

Types de déchets radioactifs

Déchets de type 1 (de faible activité)

- Ils comprennent le matériel à peine radioactif comme les têtes de vadrouille et les chiffons utilisés durant l'exploitation normale et l'entretien.
- Ils ne nécessitent pas de blindage lorsque manipulés par le personnel.

Déchets de type 2 (de moyenne activité)

- Ils comprennent des éléments comme des composantes ou des filtres utilisés dans la centrale nucléaire.
- Ils nécessitent un blindage lorsque manipulés par le personnel.

Tout au long de l'exploitation, les déchets de type 1 et de type 2 seront emballés et stockés sur place ou acheminés périodiquement vers des installations hors site autorisées. Le volume des déchets de type 1 et 2 qui seront produits est estimé à environ cinq mètres cubes par année, soit l'équivalent de l'espace de chargement d'une fourgonnette.

Engagement des communautés autochtones



GFP tient compte des droits ancestraux et issus de traités des communautés autochtones, en plus des droits reconnus dans la Loi constitutionnelle de 1982 du Canada. GFP s'engage à établir des relations de travail mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones situées près des sites de ses projets et de ses activités.

GFP s'engage à collaborer avec toutes les communautés autochtones qui ont des droits ancestraux ou issus de traités, ainsi qu'avec celles situées à proximité du site du projet. La collaboration avec les communautés autochtones concernées a commencé dès le début du processus de demande de permis, et GFP s'engage à poursuivre cette collaboration durant toutes les phases du projet de MMR^{MC} à Chalk River.

Communautés avec lesquelles nous collaborons :

- Conseil Tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg (CTNAA)
- Secrétariat de la nation algonquine
- Algonquins de l'Ontario (AOO)
- Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan (ADP)
- Nation Anishnawbek
- Nation métisse de l'Ontario (NMO)
- Premières Nations signataires des Traités Williams (WTFN)

Processus d'approbations du gouvernement fédéral pour les nouvelles centrales nucléaires au Canada



- Deux principaux organismes fédéraux s'occupent du processus d'approbations pour les nouvelles centrales nucléaires :
 - La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
 - L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), auparavant l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE)
- La CCSN réglemente la production d'énergie nucléaire afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. Elle est responsable de délivrer les permis requis pour toutes les phases du cycle de vie d'une centrale nucléaire.
- L'Agence d'évaluation d'impact applique les lois canadiennes en matière d'évaluation environnementale (EE).
 - Un projet de nouvelle centrale nucléaire doit faire l'objet d'une EE avant qu'un permis puisse être délivré.
 - La CCSN est l'autorité responsable de la réalisation des projets désignés réglementés en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN) et de superviser le processus d'évaluation environnementale.
 - L'EE du projet que GFP propose à Chalk River est réalisée en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE 2012).



Impact Assessment
Agency of Canada

Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Le processus de demande de permis pour les nouvelles centrales nucléaires au Canada



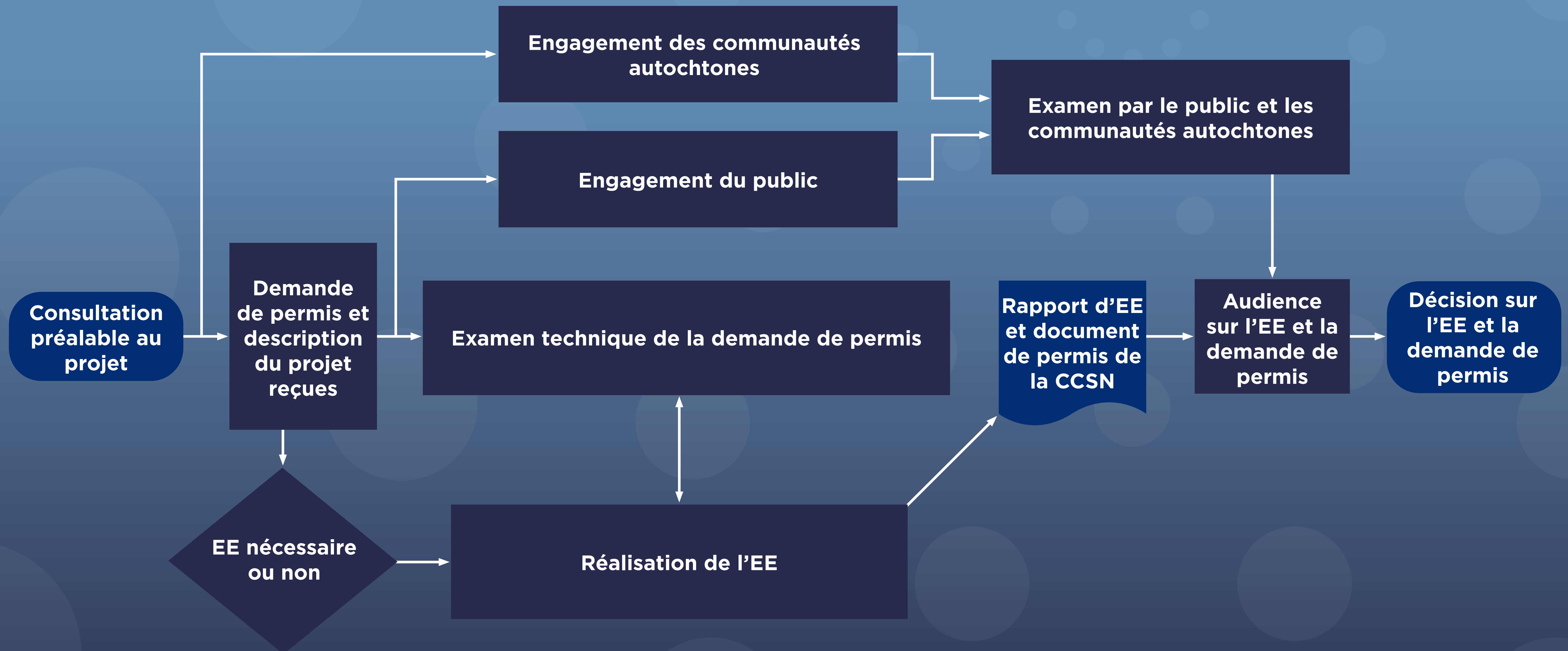
Le cycle de vie d'une centrale nucléaire compte cinq phases. Pour chacune de ces phases, le promoteur du projet doit faire une demande de permis auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

- **Permis de préparation du site**
 - La CCSN doit être convaincue que le site choisi par le promoteur a été évalué adéquatement et que les effets sur l'environnement au long du cycle de vie du projet ont été évalués conformément aux exigences réglementaires.
- **Permis de construction**
 - La CCSN doit être convaincue que la conception et la construction de la centrale nucléaire seront conformes aux exigences réglementaires et assureront l'exploitation sûre sur le site désigné pendant la durée de vie de l'installation proposée.
- **Permis d'exploitation**
 - La CCSN doit être convaincue que tous les plans et programmes de gestion de la sûreté, y compris un programme de mise en service, sont en place afin de garantir une exploitation sûre et sécuritaire.
- **Permis de déclasserement**
 - Une fois que la centrale nucléaire a atteint la fin de sa vie utile, il est nécessaire de déclasser les installations de façon sûre. La CCSN doit être satisfaite du plan de déclasserement détaillé proposé.
- **Permis d'abandon**
 - La CCSN étudiera les résultats des activités de déclasserement et du programme de suivi environnemental avant de délivrer un permis distinct pour l'abandon sûr du site.



Global First Power respectera les exigences en matière de permis tout au long du cycle de vie du projet.

Vue d'ensemble du processus d'évaluation environnementale en vertu de la LCEE 2012, au moyen d'une approche intégrée



Processus d'évaluation environnementale



Agence d'évaluation d'impact (anciennement l'Agence canadienne d'évaluation environnementale)

- Le projet proposé par GFP doit satisfaire aux exigences d'une EE approfondie, conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE 2012). Ce processus a été amorcé lorsque GFP a présenté la description du projet en mars 2019.
- L'EE doit démontrer que, compte tenu des mesures d'atténuation disponibles, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement.
- Il est prévu que la portée définitive de l'EE sera définie au milieu de 2020. Cependant, conformément à la LCEE 2012, elle prendra en compte au moins les éléments suivants :
 - la description du projet;
 - les effets du projet sur divers aspects de l'environnement (voir l'encadré);
 - la détermination des effets cumulatifs des autres projets prévus;
 - les mesures d'atténuation et de gestion des effets visant à réduire ou à éliminer les effets négatifs;
 - l'importance des effets résiduels;
 - les observations du public relativement à l'EE;
 - les raisons d'être du projet;
 - les solutions alternatives pour la réalisation du projet;
 - les programmes de suivi et de surveillance.

Aspects environnementaux à prendre en compte

L'EE prendra en compte les effets du projet sur divers aspects de l'environnement, notamment :

- l'environnement atmosphérique (y compris les changements climatiques);
- l'environnement des eaux de surface;
- le milieu terrestre;
- le milieu aquatique;
- l'utilisation des terres;
- le patrimoine naturel et culturel;
- les transports;
- les conditions socioéconomiques;
- les intérêts des Autochtones;
- la géologie;
- l'hydrogéologie;
- la sismicité (les tremblements de terre);
- la santé humaine;
- la sûreté et la sécurité.



Évaluation environnementale : les phases du projet



L'EE tiendra compte des cinq phases du projet proposé. Voici des exemples des principales activités de chaque phase.

- **Développement du projet**

- Planification et conception préliminaires comprenant l'échéancier proposé.
- Caractérisation du site du projet et levés du site.
- Identification et évaluation des effets possibles sur l'environnement.

- **Préparation du site**

- Mise en place des mesures de contrôle d'accès au site.
- Raccordement aux services publics nécessaires aux installations du projet (p. ex. eau destinée à un usage domestique et à l'alimentation des bornes d'incendie, égouts, électricité, communications, gaz naturel).
- Mise en place des systèmes obligatoires de surveillance environnementale et d'atténuation des effets, de protection contre les inondations et de contrôle de l'érosion.

- **Construction**

- Excavation et préparation des fondations de bâtiment.
- Construction ou assemblage des principales structures des installations.
- L'utilisation de structures de béton préfabriquées hors site est prévue. Le béton utilisé sur le site sera livré prêt à l'emploi ou sera préparé sur le site.

- **Exploitation**

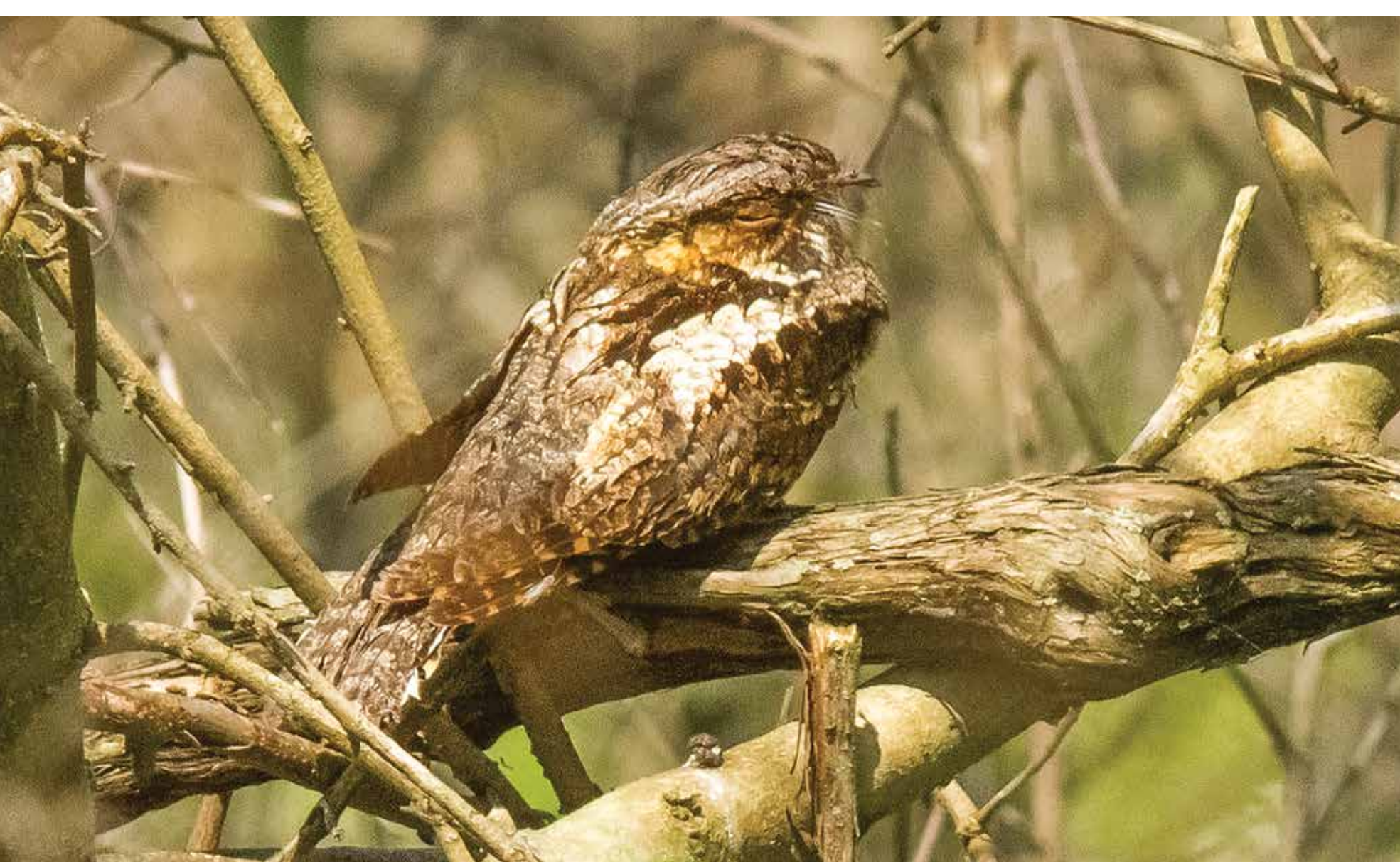
- Exploitation et entretien (inspections, échantillonnage, vérifications et tests compris) des systèmes de la centrale.
- Traitement et manutention des déchets.

- **Déclassement**

- Effectuer les activités de déclassement conformément au plan de déclassement détaillé approuvé par la CCSN.

- **Abandon**

- Après le déclassement sûr et réussi, GFP déposera une demande de permis d'abandon auprès de la CCSN.



Partenaires pour la planification



Global First Power reconnaît l'importance et la valeur de la participation des communautés autochtones et du public dès le début du processus de planification du projet proposé. Nous nous engageons à partager des renseignements justes et en temps opportun et à vous donner des occasions de nous poser des questions et de nous transmettre vos commentaires dans une variété de tribunes; en particulier durant la phase de planification du projet.

Nous vous invitons à prendre part au projet de MMR^{MC} à Chalk River.

- Consultez notre site Web.
- Inscrivez-vous à notre liste de diffusion pour recevoir de l'information et des annonces.
- Suivez-nous sur les médias sociaux.
- Envoyez-nous vos commentaires et vos questions par courriel.
- Participez aux processus d'évaluation environnementale et de demande de permis.

Vos commentaires et vos questions aideront GFP à comprendre votre point de vue, à concevoir le futur matériel de communication et à prévoir les occasions de participation. Votre contribution nous est précieuse et nous vous en sommes reconnaissants.

Consultez notre site Web : www.globalfirstpower.com

Envoyez-nous un courriel : info@globalfirstpower.com

Suivez-nous sur Twitter : @Global1stPower

Appelez-nous : 1-800-892-9504

